

Séance du 06 mai 2021



Procès-verbal

L'an deux mille vingt-et-un, le six mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation : 29 avril 2021
Date d'affichage de la convocation : 29 avril 2021

Présents : M Bernard PIEDVACHE, Mme Sylvie BROUCK, M. Hubert GUINARD, Mme Hélène BRIGNOU, Mme Cécilia CLAPIER, Mme Carole HEMERY, M. Vincent GUILLEUX, Mme Pauline REQUINTEL, M. Anthony ROUAULT, Mme Carole THOUAULT, M. Michel THOUAULT, M. Frédéric GARCIA, M. Olivier LUCE, M. Bernard DANIEL, Mme Méлина LEFEUVRE, Mme Catherine KINDROZ, Mme Éliane BERTHELOT, M. Olivier DAVENEL, M. Pascal GRELICHE.

Secrétaire : M. Olivier DAVENEL a été élu secrétaire.



Monsieur le Maire donne lecture du PV de la séance du 04 février 2021 et de la séance du 08 avril 2021. Aucune remarque n'est formulée. Monsieur le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour : ZAC de Brocéliande : autorisation de signature de l'acte de dépôt des pièces et autorisation de signature des actes de vente des lots. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



65-2021 Finances publiques : Budget Commune : décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 de modification de crédits en section de fonctionnement et d'investissement :

	Chapitre	Compte	Intitulés	Crédits votés au BP	Décision modificative	Crédits inscrits après DM
Dépenses	21	21312	Bâtiments scolaire	1 270 200 €	-1 270 200 €	0 €
Dépenses	23	2313	Constructions	0 €	1 270 200 €	1 270 200 €
Dépenses	011	611	Contrat de prestation de services	55 000 €	-50 000 €	5 000 €
Dépenses	011	6283	Frais de nettoyage des locaux	0 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL					0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER la décision modificative n°1 du budget commune telle que présentée ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce sujet.**

66-2021 Finances publiques : Budget Annexe Caisse des écoles : Vote du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes

à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour le budget annexe Caisse des écoles – exercice 2020. Ce compte de gestion, visé, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

67-2021 Finances publiques : Budget Annexe Caisse des écoles : Vote du compte administratif 2020

Sous la présidence de Mme Sylvie BROUCK, 1^{ère} Adjointe, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit commune suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 7 090,60 €
- Recettes : 7 090,60 € (dont excédent de clôture 2019 reporté : 90,60 €)
- Excédent de clôture 2020 : 0 €

Investissement :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 € (dont excédent de clôture 2019 reporté : 0 €)
- Excédent de clôture 2020 : 0 €

Hors la présence de M. le Maire, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget Annexe CAISSE DES ECOLES 2020.

68-2021 Finances publiques : Candidature de préfigurateurs au référentiel budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'appel à candidature de préfigurateurs lancé par la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine (DRFIP35).

Considérant, que dans un souci de simplification de la gestion des collectivités locales, le référentiel budgétaire et comptable M57 a vocation à remplacer au 1^{er} janvier 2024 les référentiels actuellement appliqués aux collectivités et établissements publics ;

Considérant que ce référentiel a été conçu pour être applicable à toutes les catégories de collectivités territoriales ;

Considérant qu'il constitue un préalable à la mise en place d'un compte financier unique (fusion du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public) ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cet appel à candidature et d'appliquer ce référentiel dès le 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE REpondre FAVORABLEMENT à l'appel à candidature de la DRFIP 35 ;**
- **D'ANTICIPER l'application du référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2022 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce sujet.**

69-2021 Marché public : Choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'une liaison douce/piste cyclable entre Boisgervilly et la gare ferroviaire de Montauban de Bretagne

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande public ;*

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la réalisation d'une liaison douce / piste cyclable entre Boisgervilly et la gare ferroviaire de Montauban de Bretagne.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis du cabinet Atelier Bouvier Environnement pour un montant de 5 891 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER le devis du cabinet Atelier Bouvier Environnement pour un montant de 5 891 € HT;**
- **QUE les crédits sont inscrits au budget 2021 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce sujet.**

70-2021 Marché public : Extension école publique : Avenant n°1

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande public ;*

Vu la délibération n°15-2020 en date du 06 février 2020 relative au choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école publique ;

Vu la délibération n°12-2021 en date du 04 février 2021 relative à l'approbation de l'APD pour les travaux d'extension de l'école publique ;

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre :

- Mission de base :
 - o Marché initial : 73 450 € HT
 - o Montant de l'avenant : 19 053 € HT
 - o Montant final : 83 303 € HT
- Mission OPC :
 - o Marché initial : 8 200 € HT
 - o Montant de l'avenant : 1 394,40 € HT
 - o Montant final : 10 595,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'extension de l'école tel que présenté et joint à la présente délibération ;**
- **QUE les crédits sont inscrits au budget 2021 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tout document relatif à ce sujet.**

71-2021 Urbanisme : ZAC de Brocéliande – Tranche n°1 Ventes des lots n°15, 28 et 38

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à la déclaration en application de l'article L214-3 du Code de l'environnement relatif à l'aménagement de la ZAC de Brocéliande en date du 12 août 2020 ;

Vu que la commune n'est pas soumise à l'avis des domaines ;

Vu la délibération n°13-2020 en date du 06 février 2020 portant fixation du prix de vente des lots pour la tranche n°1 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre les lots tels que présentés dans le tableau suivant :

N°LOT	SURFACE EN M ²	MONTANT HT	MONTANT TTC	NOMS ACQUEREURS
15	395	29 652 €	35 550 €	GENDRON Aurélien
28	406	30 450 €	36 540 €	SECHET Baptiste et BROSSAUD Delphine
38	455	34 125 €	40 950 €	GUERIN Priscilla

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de vendre les lots n°15, 28 et 38 tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les promesses de vente sous seing privé ;**
- **DECIDE que les frais afférents sont à la charge des acquéreurs ;**
- **DECIDE que l'étude Mes EON et PINSON est chargée de l'établissement des actes notariés pour la commune ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces aliénations ;**

72-2021 Urbanisme : Éclairage public : SDE 35 : Rénovation Rue Pierre Legault : étude détaillée

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°80-2020 en date du 11 juin 2020 relative à la rénovation de l'éclairage public Rue Pierre

Legault ;

Monsieur le Maire précise que l'étude détaillée reçue le 29 avril 2021 confirme les données techniques et financières prévues lors de l'étude sommaire pour un montant total de 24 043,25 € avec un reste à charge pour la collectivité s'élevant à 7 501,49 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de valider l'étude détaillée relative à la rénovation de l'éclairage public Rue Pierre Legault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE l'étude détaillée relative à la rénovation de l'éclairage public Rue Pierre Legault telle que présentée dans le plan et le courrier joint, pour un montant total de 24 043, 25 € avec un reste à charge de 7 501,49 € pour la commune ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous les actes se rapportant à ces aliénations ;**

73-2021 Urbanisme : Éclairage public : SDE 35 : Rénovation Rue de Brocéliande : étude détaillée

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°81-2020 en date du 11 juin 2020 relative à la rénovation de l'éclairage public Rue de Brocéliande ;

Monsieur le Maire précise que l'étude détaillée reçue le 29 avril 2021 confirme les données techniques et financières prévues lors de l'étude sommaire pour un montant total de 47 915,08 € avec un reste à charge pour la collectivité s'élevant à 14 949,50 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de valider l'étude détaillée relative à la rénovation de l'éclairage public Rue Pierre Legault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE l'étude détaillée relative à la rénovation de l'éclairage public Rue de Brocéliande telle que présentée dans le plan et le courrier joint, pour un montant total de 47 915,08 € avec un reste à charge de 14 949,50 € pour la commune ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous les actes se rapportant à ces aliénations ;**

74-2021 Urbanisme : Éclairage public : SDE 35 : Rénovation : études sommaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

L'éclairage public représente un enjeu énergétique et environnemental important.

Ainsi, dans la continuité des programmes de rénovation de l'éclairage public validés pour les Rues Théodore Botrel, Brocéliande et Pierre Legault, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le SDE 35 pour le lancement d'études sommaires pour les Rues suivantes :

- Parking de l'Église
- Impasse des Landelles
- Rue du Chêne Vert
- Rue des Ajoncs
- Impasse des Longrais
- Impasse de la Lande Renault

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le lancement d'études sommaires pour les Rues mentionnées ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous les actes se rapportant à ces aliénations ;**

75-2021 Administration générale : Classement des archives

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine ;

Considérant que le dernier classement des archives date de 2005 ;

Considérant l'intérêt de la collectivité de s'assurer que ses archives papier soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales, il a été demandé aux Archives départementales de proposer d'intervention d'un archiviste départemental.

La prestation comprend le tri, le classement, la rédaction de bordereaux de versement, de procès-verbal

Questions diverses

Autorisations d'urbanisme prises par délégation :

Le conseil municipal prend acte des autorisations d'urbanisme prises par délégation en pièce jointe.

Emplacement réservé n°5, entrée de bourg :

Monsieur le Maire indique que l'apprenti de la parcelle cadastrée section B n°562 a été recensé comme emplacement réservé en vue de sa démolition lors de la révision de PLU en raison d'un manque de visibilité pouvant engendrer des questions de sécurité routière. La propriété est en vente. Le conseil municipal est invité à réfléchir sur le devenir de cet emplacement réservé, ce point sera réinscrit à l'ordre du jour du mois de juin.

Création arrêt de car scolaire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de création d'un arrêt de car scolaire a été sollicitée auprès de la région au lieu-dit le haut Bocher. Monsieur le Maire indique que la région règlemente l'installation des nouveaux arrêts, ces derniers devant être accessible et sécurisé. Monsieur le Maire précise que la région subventionne à 70% ces installations. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a sollicité des devis.

Inclusion numérique :

Monsieur le Maire rappelle que la Maison France Service aide les usagers à faire leur démarche numérique mais n'a pas vocation à apprendre aux usagers à utiliser les outils. Un animateur numérique va prochainement être recruté par la communauté de communes pour intégrer la Maison France Service, il devrait intervenir en itinérant sur les communes le sollicitant. La collectivité dispose du matériel nécessaire (ordinateurs, tablettes) et l'agent de la bibliothèque a déjà suivi une formation dans son domaine. Le conseil municipal valide l'expérimentation de la mise en œuvre d'un service d'inclusion numérique sur la commune.

Étude prospective :

- Étude prospective : Soirée de concertation / Forum : le 14/06/2021
- Réunion du comité de pilotage : juillet 2021
- Scenarii : septembre/octobre 2021
- Plan d'action : novembre/décembre 2021

Divers :

Le département a diligenté une étude sur la mobilité solidaire et inclusive dans les communes rurales. La commune de Boisgervilly s'est portée candidate et sa candidature a été retenue. Le chargé de mission travaillera sur les besoins de mobilité sélective, l'examen de l'existant....

Diagnostic Église : suite au diagnostic, il convient de travailler sur la rédaction d'un cahier des charges pour le lancement d'une consultation de maître d'œuvre en vue de la réalisation des travaux selon le phasage prévu au diagnostic.

Réunions :

1. Conseil Municipal : le 03/06/2021 à 19h30
2. Élections départementales et régionales : les 20 et 27 juin 2021 (Absence de Mme HEMERY le 20 juin et de Mme LEFEUVRE le 27 juin) dans la salle polyvalente
3. Commissions
 - a. Association : le 18/05/2021 à 18h30
 - b. Affaires scolaires : le 20/05/2021 à 20h30
 - c. Urbanisme : le 25/05/2021 18h30
4. Commémoration du 08 mai : le 08/05/2021

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00
Le Maire,
Bernard PIEDVACHE.